



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Arrêté de catastrophe naturelle pour la Guadeloupe

Question au Gouvernement n° 94

Texte de la question

ARRÊTÉ DE CATASTROPHE NATURELLE POUR LA GUADELOUPE

M. le président. La parole est à Mme Justine Benin, pour le groupe du Mouvement démocrate et apparentés.

Mme Justine Benin. Monsieur le président, mes chers collègues, j'associe mon collègue Max Mathiasin à ma question, qui s'adresse au ministre de l'intérieur. Les Antilles ont été meurtries, coup sur coup, par Irma, José et Maria, des ouragans dévastateurs. Mes chers collègues, les dégâts sont immenses et du temps sera nécessaire pour permettre à nos territoires de renaître. Si je tiens en premier lieu à saluer l'action immédiate des pouvoirs publics et du Gouvernement, et plus particulièrement de Mme Annick Girardin, je ne peux masquer ma profonde incompréhension à la lecture du décret pris dans la nuit de samedi à dimanche par le Gouvernement.

Mes chers collègues, alors que l'ensemble de l'archipel guadeloupéen a été meurtri, et des dizaines de milliers de foyers privés d'électricité et d'accès à l'eau potable, des Saintes au Nord de Grande-Terre, ce décret doit assurer une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et ainsi faciliter l'indemnisation des victimes. Or, dans sa rédaction restrictive actuelle, il procède à une distinction injustifiée entre nos îles et nos communes. Toutes n'ont pas été reconnues au titre des dommages causés par les vents cycloniques, alors qu'il suffit de constater le nombre de toitures arrachées et d'arbres déracinés. L'état de calamité agricole n'a pas non plus été reconnu. Pourtant, l'ensemble de nos producteurs, agriculteurs et marins-pêcheurs ont perdu l'essentiel de leurs récoltes et de leurs outils de travail.

Monsieur le ministre de l'intérieur, pouvez-vous, devant la représentation nationale, rassurer la Guadeloupe et les Guadeloupéens en nous présentant les mesures complémentaires que le Gouvernement entend engager afin de prendre en compte toute l'étendue des dégâts, et ainsi permettre à notre territoire de se reconstruire durablement ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes MODEM et REM ainsi que sur plusieurs bancs des groupes LC, LR et NG.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur.

M. Gérard Collomb, ministre d'État, ministre de l'intérieur. Madame la députée, après Irma et José, les Antilles ont connu, avec le passage de l'ouragan Maria, un enchaînement cyclonique sans précédent, qui, dans le dernier épisode, a touché fortement la Guadeloupe et laissé derrière lui des dégâts considérables. Vous me permettrez d'avoir, d'abord, une pensée pour les victimes et pour toutes celles et ceux qui ont souffert de ces cyclones. Je remercie également toutes les forces qui se sont profondément engagées.

Vous l'avez dit, madame la députée, le Gouvernement a demandé en urgence la réunion de la commission interministérielle de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, selon une procédure accélérée. Ont été reconnus en état de catastrophe naturelle, dès dimanche 24 septembre, les îles du Nord, l'ensemble de la

Guadeloupe, les communes du centre et du nord de la Martinique. Pour certaines, des distinctions ont été établies en fonction de la nature précise des impacts – vents cycloniques, inondations, coulées de boue, submersion marine.

Ces distinctions renvoient aux critères auxquels la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle obéit. Mais nous avons bien compris votre question : après avoir opéré une distinction en fonction de ce que nous avons constaté, nous allons entrer plus avant dans le détail, de manière à avoir une estimation précise de ce à quoi les effets Venturi ont pu conduire, et la liste des communes va être révisée. *(Applaudissements sur les bancs des groupes REM et MODEM.)*

Données clés

Auteur : [Mme Justine Benin](#)

Circonscription : Guadeloupe (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 94

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [27 septembre 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [27 septembre 2017](#)